

BON DE COMMANDE DEMANDE DE CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Formulaire recto verso à retourner à Roannaise de l'Eau – 63 rue Jean Jaurès – CS 30215 – 42313 Roanne Cedex ou à l'adresse mail suivante : dtechnique@roannaise-de-leau.fr

En cas de dossier incomplet ou non signé, votre demande ne pourra pas être traitée

L'immeuble est équipé d'un assainissement non collectif (dit autonome ou individuel)

- Votre dernier diagnostic date de moins de 3 ans : celui-ci est alors toujours valide
- Votre dernier diagnostic date de plus de 3 ans : celui-ci n'est alors plus valable, une visite est nécessaire

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION A CONTROLER (à renseigner obligatoirement)

☐ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Immeuble ☐ Autre, préciser :

Référence du point d'installation (pdi) :

Référence cadastrale : Section : Numéro :

Adresse :

Code postale : Commune :

COORDONNEES DU DEMANDEUR

☐ Madame ☐ Monsieur
☐ Notaire ☐ Agence immobilière

Nom :

Prénom :

Raison sociale :
Nom commercial :
Forme juridique :
N° SIRET :
Nom du responsable légal :

Adresse :

CP + Commune :

E-mail :

Tél :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Raison sociale :
Nom commercial :
Forme juridique :
N° SIRET :
Nom du responsable légal :

Adresse :

CP + Commune :

E-mail :

Tél :

PERSONNE A CONTACTER POUR LA VISITE si différent du demandeur

☐ Notaire

☐ Agence immobilière

☐ Autres :

Nom et Prénom :

Tél :

E-mail :

EN CAS DE VENTE DU BIEN

Avez-vous un acquéreur potentiel ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, date prévue du compromis de vente :

OBSERVATIONS

.....
.....
.....

FACTURATION DU CONTROLE

La facture sera établie au nom du PROPRIETAIRE VENDEUR.

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur le jour de la réalisation du contrôle.

Ils sont consultables sur notre site internet www.roannaise-de-leau.fr.

A, le

**Signature du propriétaire, ou toute personne dûment mandatée,
précédée de la mention « bon pour accord »**

Si c'est ok pour toi voici ce qu'on utilise "Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et du Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, ainsi que la loi 2018-493 du 20/06/2018, les usagers disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, ainsi que d'un droit d'opposition, de limitation et d'effacement dans le cadre permis par le RGPD. Ils peuvent exercer ces droits auprès de notre délégué à la protection des données sur dpo@roannais@agglomeration.fr, ou par écrit au siège de Roannaise de l'Eau. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données sont utilisées par Roannaise de l'Eau qui s'engage à ne pas les divulguer ou transmettre à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales, sauf aux fins strictement nécessaires au bon exercice de ses compétences et missions. Ces données seront conservées dans un délai de 10 ans après la fin du contrat et/ou prestation(s), puis détruites ou archivées